

# PROJET EDUCATIF



***« Un projet : Une main tendue pour nous accompagner à chaque étape... »***

# Sommaire

## Introduction

1. Le cœur de cible
2. Les différents accueils par secteur et leur organisation générale
3. L'accueil des enfants porteurs de handicap
4. Les besoins psychologiques et physiologiques des publics
5. Les objectifs éducatifs des acteurs
6. L'évaluation de ces objectifs
7. Les moyens financiers et matériels des accueils
8. La communication du projet

## Conclusion

## Introduction...

Depuis de nombreuses années, la ville est engagée dans l'action éducative au bénéfice des mineurs par le biais de différents projets : le Projet Educatif Local, le Contrat Enfance Jeunesse et le Projet Educatif De Territoire.

Cette succession d'engagements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse illustre la place primordiale que l'équipe municipale accorde à l'éducation avec le souci permanent et constant qu'une action ne peut être réellement efficace que si elle est commune et cohérente dans les différents dispositifs communaux spécifiques à chaque classe d'âge.

De plus, l'on sait que c'est au cours de l'enfance que se construisent les bases de la personnalité adulte d'où l'importance que la municipalité lui accorde.

Dans cette optique, l'équipe municipale de La Ville du Bois a entrepris l'élaboration d'un Projet Educatif Local, régulièrement mis à jour et réactualisé en 2022, prenant en compte les différents temps de vie du tout petit, de l'enfant et du jeune.

Il s'agit, en tant que co-éducateur avec les parents et les enseignants, de permettre à tous les enfants urbisylvains de s'épanouir, de participer à la structuration de leur personnalité, d'offrir l'occasion, dans les conditions d'un bon équilibre affectif, de développer leurs potentialités selon leur propre rythme, d'être solidaires et respectueux envers autrui et de se montrer soucieux de préserver l'environnement.

## 1 . Le cœur de cible

5 axes principaux sont définis et il est demandé aux acteurs de contribuer à :

- ◆ Concourir au développement **d'êtres humains épanouis** sur le plan moral et physique, ouverts à la culture leur assurant une meilleure construction personnelle tout en les accompagnant vers l'acquisition progressive de **l'autonomie**.
- ◆ Développer chez l'enfant/le jeune **le respect et la solidarité envers autrui quelles que soient ses différences** (générationnelle, sociale, culturelle, sexuelle, ethnique, religieuse...).
- ◆ Pour mieux **vivre ensemble**, sensibiliser l'enfant/le jeune à la nécessité du respect :
  - de **l'égalité fille-garçon**,
  - de **l'intégration des personnes en situation de handicap**,
  - de **l'attitude civique et citoyenne**,
  - des **biens** qui les entourent.
- ◆ Responsabiliser les enfants/ les jeunes afin qu'ils **protègent la nature et leur environnement**, qu'ils s'initient **au développement durable**.
- ◆ Accompagner les enfants/les jeunes dans leur devenir de **citoyens du monde**.

**Mais promouvoir une politique éducative, c'est aussi :**

- ◆ Favoriser l'accès de tous à des activités éducatives, à des pratiques sportives, culturelles, artistiques et scientifiques ;
- ◆ Assurer un suivi éducatif, depuis le plus jeune âge et jusqu'à l'adolescence, et créer une culture de l'enfance où tout mineur trouve un espace qui le fait exister, lui permette des découvertes sur lui, les autres et le monde extérieur ;
- ◆ Participer au développement harmonieux de l'enfant et à la construction de l'identité en favorisant l'éveil, la socialisation, l'autonomie, la responsabilisation ;
- ◆ Instaurer des supports d'échange, de débat favorisant la réflexion, l'argumentation et la capacité à juger par soi-même ;
- ◆ Eduquer aux médias et à l'information afin de prendre pleinement en compte les enjeux du numérique et ses usages ;
- ◆ Favoriser les liens intergénérationnels et interculturels ;
- ◆ Permettre l'intégration des enfants handicapés, l'insertion des enfants de familles rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales, accueillir et intégrer les nouveaux urbisylvains ;

- ◆ Apporter un soutien aux familles dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, à travers les échanges avec les professionnels, dans le respect des choix éducatifs de chacun, pour que le parent reste le premier éducateur.

## 2 . Les différents accueils et leur fonctionnement

### Secteur Petite Enfance

- ◆ a) Structure Multi Accueil
- ◆ b) Micro crèche (*ouverture en janvier 2020*)
- ◆ c) R.A.M. Communal
- ◆ d) Accueil « Parents/Enfants »

Ce secteur en expansion répond à une volonté municipale forte :

- Tendre vers le libre choix des parents du mode d'accueil pour leur enfant,
- Contribuer au soutien des familles dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

En effet, un moyen de garde est un moyen de prévention sociale dans la mesure où il permet une bonne implication professionnelle des parents. Les difficultés engendrées pour faire garder un enfant viennent perturber la relation au travail et créent un risque de « désinsertion », surtout pour les personnes en situation professionnelle précaire.

Pour offrir un mode de garde collectif aux habitants de la commune sont mis à disposition :

- Un bâtiment spécialement conçu et réalisé pour accueillir 20 enfants, entre 4 mois et 4 ans encadrés par une équipe de 8 agents E.T.P. comprenant un(e) directeur/trice.
- Un espace conçu et spécialement aménagé pour accueillir 10 enfants, entre 4 mois et 4 ans encadrés par une équipe de 4-5 agents E.T.P. comprenant un(e) référent/-e technique.

a) **La structure multi-accueil** « Les écureuils du bois » constituée de 2 entités, l'accueil régulier et l'accueil occasionnel, répond au mieux aux besoins spécifiques recensés sur la ville au regard de sa population.

Cet établissement reçoit 20 enfants, domiciliés sur la commune, en accueil régulier avec des contrats de 1 à 5 jours et/ou en accueil occasionnel sur réservation avec un maximum de 9 heures par semaine en demi-journée ou journée avec repas. Les familles peuvent bénéficier de créneaux horaires supplémentaires sous réserve de places disponibles.

b) **La micro crèche** : Considérant le fort développement urbanistique La Ville du Bois voit croître sa population. Afin de répondre aux besoins des futurs habitants, dont une grande majorité de familles à faibles et moyens revenus, il est nécessaire d'accroître la capacité d'accueil des jeunes enfants. La commune a procédé à l'acquisition d'un espace de 108 m<sup>2</sup> afin d'implanter une micro crèche de 10 berceaux située au cœur d'un des programmes immobiliers. L'aménagement des surfaces intérieures, l'équipement matériel et mobilier qui seront réalisés au cours de l'année 2019 permettent de prévoir une ouverture de la structure en janvier 2020.

Ces structures offrent la possibilité aux parents urbisylvains de bénéficier d'un mode de garde collectif assuré par des professionnels/-lles, éducateurs/-trices de jeunes enfants auxiliaires de puériculture et aide-auxiliaires ...

Ce mode de garde collectif doit répondre dans ses pratiques aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- Le respect du rythme propre à chaque enfant,
- Un environnement assurant la sécurité affective en instaurant des soins et des relations personnalisées stables entre les enfants et les personnes qui s'en occupent,
- Des expériences adaptées aux différences individuelles et au développement propre à chaque âge.

Ce doit être, non seulement, un moyen de garde, de socialisation et de prévention, un lieu d'éveil et de stimulation qui prépare à la scolarisation mais aussi des espaces où sont favorisées les relations entre parents et professionnels/-lles afin d'assurer, dans un cadre clair, la continuité du lien affectif de l'enfant en l'absence de ses parents.

L'accueil occasionnel se doit d'offrir la possibilité aux parents, qui ne travaillent pas, de faire garder leur enfant quelques heures pour gérer les contraintes de la vie quotidienne ou tout simplement pour « souffler » un peu.

Certaines familles remarquées, lors de la fréquentation de la structure, comme relevant d'un suivi social nécessaire pourront faire l'objet, par le/la directeur/-trice, d'une proposition d'accompagnement par le Centre Communal d'Actions Sociales de la commune ou autres partenaires (service du Conseil départemental/ Travailleurs sociaux de la Caf ...) en fonction de leur libre adhésion. Le système « crèche » peut, par ailleurs, créer des solidarités entre les parents et aider au maintien du tissu social.

**c) Le Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) :** La ville compte une quarantaine d'assistants/-tes maternels/-lles. C'est ainsi qu'un R.A.M. communal a été créé à la tête duquel se trouve un/une professionnel/-lle diplômé/e occupant ce poste à 74%.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistantes maternelles et garde à domicile aux familles.

Il a pour mission :

- ✓ Auprès des assistantes maternelles
  - Informer et l'accompagner sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
  - Proposer des espaces d'échanges de pratiques entre professionnels/les,
  - Informer sur les dispositifs de formation, pris en charge des coûts, modalités de remplacement ...,
  - Soutenir et informer sur leur statut professionnel (droits et obligations, convention collective, contrat de travail, modalité d'agrément pour de nouvelles candidates, démarches administratives pôle emploi, droit du travail, retraite ...
- ✓ Auprès des familles
  - Informer sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
  - Informer, accompagner et orienter sur les démarches liées à l'emploi d'un/e assistant/e maternel/le (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié ...),
  - Organiser des temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,

- Informer sur les lieux ressources destinés aux parents.

✓ Après des enfants

Participer à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant/te maternel/le ou employé/e à domicile.

Ainsi des actions de prévention, d'information, d'animation et de formation destinées, aux enfants et/ ou aux Assistants/-tes Maternels/-lles mais aussi aux parents sont proposées par l'animateur/-trice du R.A.M. en fonction des priorités et des besoins recensés.

d) **L'accueil parents-enfants**, « 1, 2,3, soleil », est un espace de paroles, de rencontres et d'échanges pour les adultes « référents » accompagnés de leurs enfants de moins de 4 ans non-scolarisés, et pour favoriser leur socialisation et leur éveil. Des parents bénévoles encadrés par un/une professionnel/-lle petite enfance de la commune à 6%, ou en son absence la coordonnatrice petite enfance, assurent cet accueil hebdomadaire dans l'espace « LES LUTINS DU BOIS ».

L'espace « LES LUTINS DU BOIS » se compose d'une salle de réunion, d'un bureau et d'une salle d'animation pouvant accueillir adultes et enfants, ainsi que du matériel adapté aux différents utilisateurs, est mis à disposition du R.A.M. et de l'accueil parents-enfants.

## Secteur Enfance

- ◆ Accueil de loisirs de la Ferme de la Croix Saint Jacques
- ◆ Accueils de loisirs des Renondaines
- ◆ Accueil de loisirs du Centre-ville
- ◆ Accueil de loisirs des Bartelottes
- ◆ Accueil de loisirs des Cailleboudes (*ouverture prévue en 2024*)
- ◆ Accueils des temps de midi : Ecoles Marie Curie, Ambroise Paré, Renondaines et Bartelottes
- ◆ Séjours

**Pré-scolaire, post-scolaire, pause méridienne, mercredi et vacances scolaires** sont des temps de loisirs éducatifs au cours desquels il est primordial de créer un cadre de vie collectif favorable au développement des finalités éducatives retenues dans le cadre du projet éducatif.

Les activités menées dans le cadre des loisirs éducatifs veilleront à développer chez les enfants l'inventivité, la créativité et la curiosité, de même que la lecture pour le plaisir et la détente.

Les parents, premiers partenaires, doivent y être accueillis, écoutés et informés.

Par ailleurs l'ensemble des dispositifs communaux, bien que singuliers, doivent être pensés en cohérence et en lien avec l'École, autre partenaire.

Le partage des locaux, effectif durant les temps de midi et les études dirigées, doit contribuer à créer une cohérence entre les différents membres de l'équipe éducative : enseignants/-tes et animateurs/-trices notamment.

Les animateurs/-trices et directeurs/-trices sont des personnels qualifiés pour lesquels des formations d'origines variées seront privilégiées afin d'offrir une diversité de « savoir-faire » et de points de vue.

Ces accueils seront de réels moments de loisirs actifs (mercredis, vacances et postscolaire) au cours desquels des projets thématiques annuels sont développés. L'ensemble des acteurs encadrant, par ce biais, prend en compte et concrétise les valeurs et priorités données par ce projet.

### **Des locaux adaptés sont mis à disposition :**

- L'accueil primaire de la Ferme de La Croix St Jacques, bâtiment à l'architecture classée dans un cadre arboré, doté d'une aire de jeux et de locaux permettant d'accueillir principalement des temps périscolaires et extrascolaires ;
- L'accueil primaire des Bartelottes, bâtiment ouvert en septembre 2015, organise les animations sur les temps périscolaires et la pause méridienne. Les mercredis, l'accueil de loisirs bénéficie des locaux communs avec l'école, ainsi que d'espaces qui lui sont propres. C'est une structure complémentaire pour certaines périodes de vacances scolaires si nécessaire ;
- L'accueil maternel des Renondaines organise les animations sur les temps périscolaires et la pause méridienne. Les mercredis, l'accueil de loisirs bénéficie des locaux communs avec l'école, de la B.C.D. ainsi que d'une vaste salle aménagée qui lui est propre. C'est une structure complémentaire pour certaines périodes de vacances scolaires si nécessaire ;
- L'accueil maternel du Centre-ville destiné aux enfants de l'école Marie-Curie pour les temps préscolaires, postscolaires ainsi que pour la pause méridienne ;
- L'accueil de loisirs des Cailleboudes destinés aux enfants du secteur pour les temps préscolaires, postscolaires ainsi que pour la pause méridienne
- Le S.P.O.T. (ex Micado) est ouvert aux enfants fréquentant l'école A. Paré pendant l'accueil préscolaire notamment.

### **Les visées par type d'accueil :**

**Les accueils préscolaires** sont des moments qui doivent permettre aux enfants, du fait de leur proximité du réveil, de petit-déjeuner sommairement, si nécessaire, puis de débiter des activités libres en toute quiétude. Pour cela les animateurs pourront proposer du matériel ludique, des livres et accompagner de leur présence les activités libres et calmes des enfants avant leur départ pour l'école.

**La coupure méridienne** de 2 heures est importante pour une poursuite sereine des apprentissages dans la seconde partie de la journée. Elle est envisagée de façon à permettre aux élèves de maternelle et d'élémentaire, encadrés par petits groupes, de se détendre dans le calme et selon leur libre choix en proposant des activités ludiques, sportives et culturelles.

**Les vacances scolaires** sont entendues comme des périodes au cours desquelles il est nécessaire que les enfants puissent avoir la liberté, durant la durée variable pour chacun, de se détendre et de se reposer. Il est primordial que les enfants soient



acteurs de leurs vacances, qu'ils aient l'occasion de faire des choix en fonction de leurs envies, des contraintes et des compétences des uns et des autres.

**Les séjours** : Afin que le plus possible de jeunes Urbisylvains puisse en tirer profit, des séjours de vacances financés en partie par la municipalité (généralement à hauteur de 40%) sont proposés aux familles.

**Les séjours courts** : Sur projet des animateurs référents à l'année, des séjours courts avec nuitées (4 jours et 3 nuits) pourront être organisés. Ils pourront alors être considérés comme une « activité dite accessoire ». Les objectifs de ces séjours permettront d'atteindre partiellement ou totalement les objectifs pédagogiques et éducatifs fixés. Un projet pédagogique (ou avenant) pourra être rédigé pour chaque période et spécifiera les finalités en lien avec les axes du projet éducatif.

**Les passerelles :**

- L'adaptation à la fréquentation des accueils de loisirs pour les enfants entrant à l'école maternelle doit être organisée. Les enfants sont accueillis progressivement, d'abord avec leurs parents ou leur assistante maternelle, puis fréquentent progressivement les lieux, seuls.
- L'ouverture et le partenariat avec l'École et le collège sont rendus concrets par le biais d'une active participation aux diverses actions initiées par les différentes institutions y compris par la municipalité telles que :
  - ✓ des actions culturelles (Fête de la science, heures du conte, ...),
  - ✓ des actions de préventions (Sécurité routière, prévention Sida, prévention alcool-cannabis, ...)
  - ✓ des actions festives (Spectacles, carnaval de Bineau, ...)
  - ✓ des actions caritatives (ex : Téléthon)

## Secteur Jeunesse

Il s'agit de la structure S.P.O.T. : **S**ensibiliser **P**artager **O**rienter **T**ransmettre.

Cet accueil de loisirs est ouvert en semaine et lors des vacances scolaires pour tous les jeunes mineurs, entre 11 et 17 ans, domiciliés sur la commune.

La structure propose aux jeunes des espaces thématiques : informatique, salle d'activités, cuisine, information/prévention et foyer.

Les séjours, les stages d'initiation et découverte, les spectacles, les événements sportifs et culturels et les sorties diverses sont autant de pôles qui contribuent aux finalités éducatives.

Les jeunes participent à la vie de la structure en tentant d'y être de réels acteurs construisant seuls ou en groupe leurs loisirs.

Ecouter et accompagner les jeunes, contribuant ainsi à leur épanouissement dans le respect des règles usuelles d'éducation, de civilité et du comportement en société. Telle est la mission principale de l'équipe en place.

L'équipe des animateurs ne pouvant se suffire à elle seule, un travail de partenariat est essentiel pour garantir une ouverture intellectuelle et citoyenne aux jeunes :

- Association de prévention spécialisée « APISE »,
- Etablissements scolaires collèges et lycées de secteur,
- Prestataires et partenaires ponctuels (associations locales, gendarmerie, pompiers...),
- Maison médicalisée « Les Parentèles »,
- Structures jeunesse des environs.

Ceci permet aux jeunes d'aller à la rencontre des autres : Facteur déterminant pour se construire, vivre et communiquer avec ses pairs.

### **3 . L'accueil des enfants en situation de handicap**

Le handicap sous toutes ses formes doit éveiller en chacun d'autres sentiments que la peur, la crainte et la pitié. Il doit être considéré comme une différence qui n'exclut pas des dispositifs de loisirs.

En application du cadre légal, loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier.

En conséquence, toute situation est individuellement et systématiquement analysée pour apporter la réponse la mieux adaptée en assurant la sécurité de l'enfant et de ses pairs. Des démarches facilitant l'accès aux structures communales existent dans le cadre du protocole d'accueil individualisé propre à l'enfant signé avec la famille, l'équipe médicale et le responsable de la structure accueillante.

### **4. Les besoins physiologiques et psychologiques du public**

L'enfant a de nombreux besoins : « *Contradictaires mais complémentaires...* »

- ◆ Besoin de mouvement mais besoin de repos et de détente

*Le besoin de mouvement est universellement reconnu pour le développement de l'enfant. Il se traduit par marcher, sauter, grimper, ramper, porter, lever, courir, exercer son adresse et son équilibre. Par ailleurs, l'enfant aspire aussi à de vrais moments de repos et de détente où il peut se reposer, jouer tranquillement. Il est important que l'enfant puisse disposer dans la journée de temps où il puisse s'isoler, se cacher, discuter et jouer librement.*

- ◆ Besoin de sécurité mais besoin de se mesurer au risque

*Le besoin de sécurité, c'est à la fois la sécurité matérielle (absence de danger), la sécurité physique (surveillance) et la sécurité affective (sentir quelqu'un prêt à l'aider, avoir un cadre de vie qu'il s'est approprié et un espace délimité). Par ailleurs, très jeune, il commence à s'essayer à la difficulté. Il affronte les situations dangereuses à son échelle. Lorsque l'on le laisse libre d'agir dans un climat de sécurité, l'enfant n'entreprend souvent que des tâches à sa mesure. Il éprouve un grand plaisir à se mesurer au risque, à avoir peur. Ce besoin se manifeste par le désir d'explorer, de se balancer fort, de sauter, de grimper haut, de faire du feu, etc... selon les âges.*

◆ Besoin de socialisation mais besoin d'autonomie

*Pour son développement, l'enfant a besoin des autres pour ses jeux, pour se comparer et pour grandir (la socialisation). Il a besoin d'apprendre à former des relations interpersonnelles qui ne se limitent pas à des enfants de son âge. Par ailleurs, à l'école, dans la famille, dans les structures éducatives, l'enfant est constamment en relation de « dépendance » à l'égard des adultes s'exprimant différemment selon les âges. Il a besoin de pouvoir faire l'expérience de l'initiative et de l'autonomie et pour ceux qui en éprouvent le besoin de la solitude.*

◆ Besoin de fiction, d'imagination mais grand intérêt pour le « réel »

*A tous les âges, l'imagination, la fantaisie, le rêve colorent et compensent la réalité qui peut être bien contraignante. La fabulation est particulièrement importante pour la petite enfance. Par ailleurs, l'enfant explore, touche, sent, voit et regarde. Plus il grandit plus son exploration s'intensifie. Il faut alors saisir toutes les occasions pour le mettre en présence de choses réelles. Sa curiosité est insatiable dans tous les domaines s'il est sensibilisé et invité à faire.*

◆ Besoin d'imitation mais besoin de création

*C'est un comportement actif par lequel l'enfant comprend et maîtrise le monde extérieur ainsi que les sentiments que ce monde fait naître en lui. Il imite d'abord ce qu'il voit autour de lui en dehors de tout support (ex : il fait l'avion en tendant ses bras). Puis ce sont les jeux de rôle (papa, maman, maîtresse, docteur, marchande,) et encore plus tard les jeux de coopération de compétition, etc.... Le cadre suscite le jeu, mais l'enfant peut se passer de supports matériels et spécifiques. Enfin, ce sont les jeux d'imagination. Ils continuent à imiter leur groupe social avec l'influence des médias (idole, héros,).*

*Par ailleurs, dès son plus jeune âge, l'enfant éprouve le besoin d'extérioriser son monde intérieur. Il s'exprime par la parole, le geste, le dessin et aboutit « parfois » à ce que l'on appelle la création. Souvent, celle-ci, trouve son départ dans une imitation qui s'éloigne progressivement du modèle. La création s'accompagne d'un plaisir intense et mobilise toutes les ressources de l'enfant. Elle oblige la concentration, la précision du geste, la maîtrise de nouvelles techniques. Les créations des enfants doivent être valorisées. Il est essentiel de mettre à la disposition de l'enfant des objets ou des matériaux adaptés qu'il puisse manier, modifier, à l'aide desquels il puisse construire.*

Ces besoins sont capitaux et s'expriment différemment à travers les âges. Mais n'oublions pas que les apprentissages, expériences et événements de la petite enfance sont les fondations même de l'adulte de demain...

## 5. Les objectifs éducatifs des acteurs

Dans les différentes structures éducatives de la commune la qualification, l'expérience et la compétence permettent de proposer des agents qui garantissent la qualité de l'accueil en s'acquittant des missions liées à leur cadre d'emploi (fiches de postes existantes dans tous les secteurs).

### Secteur Petite Enfance

Le/la directeur/-trice et/ou le/la référent/-te technique des structures d'accueil collectif : il /elle est garant/-te du bon fonctionnement de la structure, de la sécurité des enfants ainsi que du projet social et éducatif. Il /Elle assure, la gestion humaine, administrative et financière de l'établissement.

Il/elle se porte garant/-te de la qualité d'accueil des familles et de leur(s) enfant(s) en les informant régulièrement de l'organisation de la structure, des rencontres associant les parents et l'équipe ainsi que des diverses manifestations.  
Il/elle est disponible pour rencontrer les familles individuellement, sur rendez-vous ou durant les temps d'accueil.

L'Éducateur/-trice de Jeunes Enfants est chargé/-e de favoriser le développement psycho affectif et psychomoteur de l'enfant en proposant et en organisant des activités adaptées à son âge et à ses besoins, individuellement ou en groupe et en collaboration avec l'équipe. Il/elle favorise les interactions familles/professionnels/-les.

Les Auxiliaires de puériculture assurent l'accueil de l'enfant et de sa famille, les soins quotidiens d'hygiène et créent un climat de confiance et de sécurité autour de lui. Ils/elles participent au temps d'éveil de l'enfant en proposant, en lien avec l'éducateur/-trice, des activités dirigées. Ils/elles effectuent le relais avec les parents.

Les agents polyvalents petite-enfance assurent selon les besoins les mêmes missions que les auxiliaires.

L'Animateur/-trice de Jeunes Enfants du R.A.M. est chargé/-e d'informer, d'aider et d'orienter les familles mais aussi les assistants/-es maternels/-les et les candidats/-es à l'agrément. Par ailleurs, il/elle favorise les rencontres et les échanges entre parents, assistants/-es maternels/-les et enfants pour lesquels il/elle contribue à la première socialisation notamment par le biais des ateliers proposés. Il/elle suscite et encourage la formation professionnelle des assistants/-es maternels/-les.

### Secteurs Enfance et Jeunesse

Les directeurs/-trices de structures : ils/elles sont garants/-tes du bon fonctionnement des structures, de la sécurité des enfants ainsi que du projet pédagogique et éducatif. Ils/Elles assurent la gestion humaine (en étant ressource), administrative et financière de leur structure. Relais hiérarchiques, ils/elles assurent un lien important entre les commandes et les réalités de terrain.

Les animateurs/-trices: ils/elles sont garants/-tes des enfants/des jeunes qui leur sont confiés et assurent l'accueil des enfants et des familles au quotidien. Ils/Elles ont pour charge « d'animer », soit donner vie aux temps loisirs de l'enfant/du jeune. Par l'intermédiaire de projets structurés, ils/elles s'inscrivent dans un réel projet à visée éducative.

Les intervenants/-es spécialisés/-es : responsables de la technicité, ils/elles permettent d'approcher des disciplines ou expériences nouvelles au-delà de la simple initiation dans certains cas. En coéducation avec les équipes, ils/elles apportent une richesse supplémentaire tout en garantissant la sécurité des publics.

⇒ Chaque professionnel/-le doit être conscient/-e de son rôle et contribuer à tendre vers les orientations communes à tous. Pour cela, chacun/-e devra être sensibilisé/-e à ce projet éducatif.

## **6. L'évaluation des objectifs fixés**

Différentes évaluations sont mises en place :

### Evaluations collectives :

- ◆ Par secteur et par structure, les équipes analysent annuellement l'action éducative menée (s'ajoutant aux réunions et bilans intermédiaires prévues dans l'année). L'objectif étant de réviser les objectifs, de proposer de nouveaux moyens d'actions après avoir analysé les réussites et échecs éventuels.
- ◆ Les responsables de services analysent ces résultats, actions et propositions avec les responsables de structures.

### Evaluations individuelles :

- ◆ Les agents sont inclus dans une méthode de projets à tous les niveaux. Ils sont les premiers évaluateurs de leur propre action et établissent au moins une fois par an, un bilan de leur action avec leur responsable de structure.
- ◆ Ce même bilan est analysé avec leur responsable de service respectif.

Les analyses et bilans sont alors transmis aux élus de secteur et pourront être, le cas échéant, modifiés. De nouveaux axes seraient alors définis en réunissant les instances compétentes.

## **7. Les moyens matériels et financiers mis à disposition**

### ➤ Moyens Structurels

- 5 Ecoles publiques (maternelles, élémentaires),
- 1 collège de secteur (L. Weiss sur Nozay)
- 1 lycée de secteur (J. Prévert à Longjumeau)

- 1 Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
- 2 établissements privés (primaire Notre-Dame, collège et lycée I.S.C.)
- Restaurant scolaire
- Bâtiments culturel et sportif (Escale)
- Gymnases (Petit gymnase et gymnase des Bartelottes)
- Stade de football
- Piscine intercommunale
- Place en herbe
- Square de jeux pour jeunes enfants
- Bibliothèque municipale
- Conservatoire municipal
- Foyer des anciens
- Logements d'urgence
- Aire d'accueil des gens du voyage (12 places)
- Maison médicalisée spécialisée maladie Alzheimer

➤ Autres moyens

- Jumelage avec la ville de Tirschenreuth (Allemagne)
- Tissu associatif conséquent : 27 associations sportives, 13 associations culturelles et 19 autres.
- Contrat Enfance Jeunesse.

➤ Moyens financiers

Chaque structure dispose d'un budget de fonctionnement et investissement voté annuellement par année civile. Ces moyens sont étudiés par les commissions d'élus et validés par l'assemblée délibérante courant mars de ladite année.

Les sommes allouées sont établies en fonction des missions premières, des projets, des obligations et des orientations communales. Elles sont établies en étroite collaboration entre tous les acteurs de chaque niveau.

L'objectif est de promouvoir la qualité du service public rendu à la population.

➤ Autres caractéristiques

- Patrimoine culturel et historique (personnalités, œuvres et bâtiments)
- Secteur boisé
- Proximité de Paris
- Proximité de grands axes routiers (RN20, Francilienne, A6, A10...)
- Infrastructures commerciales (de proximité et grandes surfaces)

## **8. Communication du projet**

Ce projet doit être accessible et repéré par tous :

- Elus locaux,
- Personnels des structures éducatives,
- Familles urbisylvaines,
- Institutions (S.D.J.E.S., C.A.F., P.M.I., ...)
- Partenaires.

Pour cela, tous les vecteurs de communication mis à disposition sont utilisés :

- Projet consultable sur le site internet de la ville avec une information pour la population dans la revue municipale,
- Projet remis à chaque professionnel des secteurs concernés lors de réunions spécifiques de présentation,
- Projet systématiquement remis lors d'une nouvelle embauche,
- Projet remis aux familles qui le souhaitent lors des inscriptions annuelles obligatoires,
- Projets affichés dans les structures éducatives,
- Projet transmis ou remis aux partenaires institutionnels.

### **En conclusion...**

Le projet éducatif doit rester un outil évolutif et proche des acteurs à quelque niveau que ce soit.

Ce projet donne un cadre qui rassemble tous les acteurs qui contribuent directement ou indirectement à atteindre nos objectifs.

Ce projet, basé sur l'échange et l'épanouissement des "adultes en devenir", saura évoluer en fonction du contexte et des protagonistes qui s'en saisiront.

**Chaque enfant/jeune enrichit ce projet.**

**Chaque professionnel/-le participe à faire vivre les valeurs de ce projet...**